

(1)

(N° 15.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1902.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1903 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DALLEMAGNE.

MESSIEURS,

Dans le projet du budget des non-valeurs et remboursements pour 1903,	
Les non-valeurs figurent pour fr.	1,029,000
Les remboursements pour	1,247,000
Total fr.	2,276,000
Le budget pour 1902 soldait par,	2,076,000
Augmentation pour 1903 fr.	200,000

Qui porte uniquement sur les cotes sans valeur des patentes, afin de mettre ce montant en rapport avec les dépenses des dernières années ; — les crédits ne sont pas limitatifs.

Dans les sections, les votes suivants ont été émis :

1^{re} section. — Le budget est adopté par 8 voix et 4 abstentions ;

2^e section. — Le budget est adopté par 13 voix et 5 abstentions ;

3^e section. — Le budget est adopté à l'unanimité ;

4^e section. — Le budget est adopté à l'unanimité ;

5^e section. — Le budget est adopté par 13 voix contre 1.

6^e section. — Le budget est adopté à l'unanimité.

Dans la section centrale, le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
D.-W. HEYNEN.

Le Rapporteur,
JEAN DALLEMAGNE.

(1) Budget n° 4, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. Heynen, était composée de MM. Dallemagne, Pépin, De Coster, Rosseeuw, De Browne de Tiège, Lefebvre.